



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL



LA CONJONCTURE DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2018

FOCUS :
LES SALARIÉS RÉMUNÉRÉS AU SALAIRE MINIMUM

LES
RDV
DE
GRENNELLE



Travail et emploi : situation et perspective

#RDVGrenelle

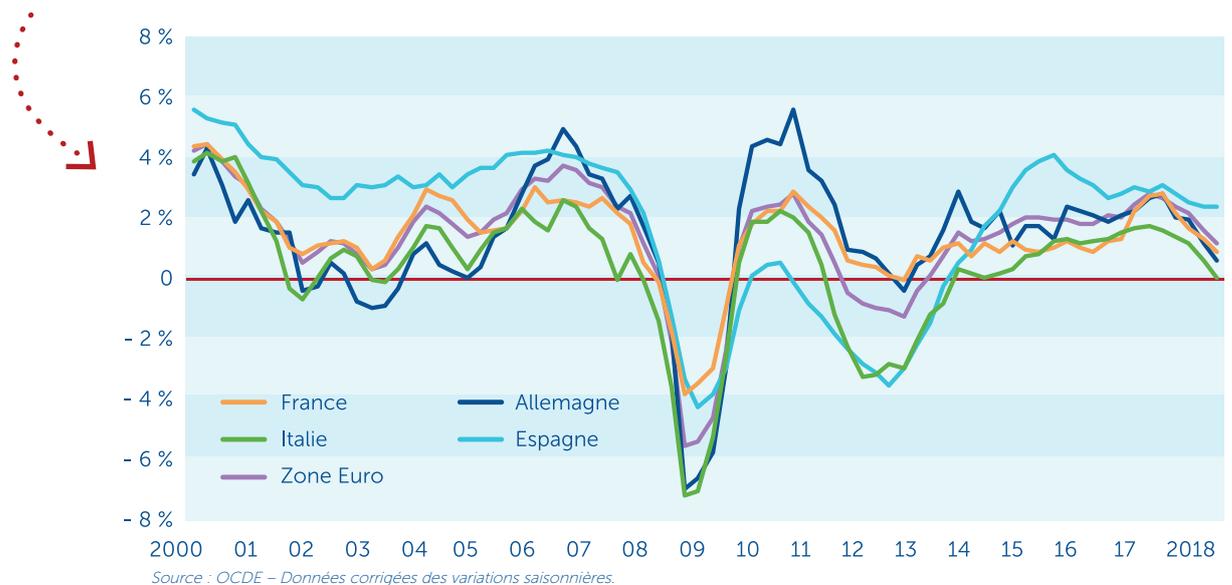
L'année 2018 se termine par une croissance de l'activité s'élevant à +0,3 % en France au 3^e comme au 4^e trimestre. Malgré les mouvements sociaux de fin d'année, ce rythme est supérieur à celui des principaux partenaires européens : l'économie allemande stagne au 4^e trimestre (+0,0 %) et l'Italie enregistre son 2^e trimestre consécutif de recul du PIB (-0,2 %). Ce relatif maintien de l'activité économique en France sur l'année permet à l'emploi de rebondir légèrement : au 4^e trimestre, les effectifs salariés accélèrent à + 0,2 %, après + 0,1 % le trimestre précédent. Tous les secteurs participent à cette dynamique, excepté l'intérim dont les destructions d'emplois se sont amplifiées tout au long de l'année. En dépit d'une croissance plus faible en 2018 (+1,5 % en moyenne) qu'en 2017 (+2,3 %), les difficultés de recrutement sont restées à des niveaux élevés, suggérant l'existence de tensions structurelles sur le marché du travail français. Dans le même temps, le taux de chômage recule nettement au 4^e trimestre (-0,3 point à 8,8 % de la population active), principalement du fait de l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail. Sur un an, la baisse du chômage est plus faible (-0,2 point en France). Le ralentissement tendanciel de la population active pourrait favoriser, à court terme, une poursuite de cette décrue du chômage. Enfin, en lien avec le ralentissement de l'activité, la part de la valeur ajoutée rémunérant le facteur travail augmente de nouveau en 2018, favorisée en fin d'année par des salaires réels qui repartent légèrement à la hausse.

1 Un contexte économique international incertain, qui risque de peser sur la croissance en 2019

Au 4^e trimestre 2018, la croissance du produit intérieur brut (PIB) en France s'élève à +0,3 % comme au trimestre précédent. Sur un an, l'activité a progressé de 1,5 % en moyenne, faisant suite à une année 2017 particulièrement dynamique (+2,3 %). Néanmoins, au regard du ralentissement de la croissance au niveau international, la France tire plutôt son épingle du jeu en fin d'année, malgré les mouvements sociaux récents. En zone Euro, la croissance moyenne s'établit en effet à +0,2 % au 4^e trimestre 2018, comme au trimestre précédent.

Sur l'ensemble de l'année 2018, la croissance ressort à +1,9 % en moyenne pour la zone Euro, contre +2,4 % en 2017. Les résultats plus que mitigés de la croissance européenne durant le second semestre proviennent notamment des difficultés italiennes et allemandes : avec deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'Italie entre ainsi officiellement en récession au 4^e trimestre (-0,2 %, après -0,1 % au 3^e trimestre), alors que l'Allemagne y échappe de peu (+0,0 %, après -0,2 %). Ce « trou d'air » enregistré en Allemagne reflète en grande partie les mauvais résultats du secteur industriel.

Graphique 1 : Taux de croissance du PIB en volume – glissements annuels en %



Pour 2019, le ralentissement du commerce mondial pourrait peser sur la croissance européenne. Compte tenu de la croissance moins forte en Chine et des tensions commerciales, qui devraient entraîner une baisse des importations américaines, le commerce extérieur constituerait le principal facteur de risque. D'après le consensus économique actuel, la décélération du PIB s'amplifierait, avec une croissance de +1,3 % en zone Euro, soit le même rythme que la France, et +1,2 % pour l'Allemagne¹. D'autres risques tels que les tensions géopolitiques et le Brexit, avec la perspective d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord (« hard Brexit »), pourraient contribuer à assombrir encore l'horizon européen pour 2019. Certains secteurs en France pourraient être

plus particulièrement affectés par un « hard Brexit », comme le commerce de gros (hors automobile et moto-cyclo) ou les services aux entreprises².

Les enquêtes de conjoncture françaises confirment le degré variable de risques portés par les secteurs d'activité : en février, si l'indicateur global de retournement³ indique un climat conjoncturel favorable, les secteurs des services et du commerce de gros⁴ se situent dans la zone indiquant un climat conjoncturel défavorable. Le climat des affaires dans les services et l'industrie se rapproche de sa moyenne de long terme, alors qu'il demeure à haut niveau dans le bâtiment.

2 Les tensions sur l'appareil de production restent élevées dans tous les secteurs, malgré la décélération de l'activité

En ligne avec l'évolution de l'activité au cours de l'année, la progression de l'emploi est restée modérée. L'emploi salarié enregistre toutefois une légère accélération à +0,2 % au 4^e trimestre (53 600 postes), qui fait suite à +0,1 % le trimestre précédent. Cette progression sensible de l'emploi est portée par l'ensemble des secteurs d'activité, seul le secteur intérimaire continuant de détruire des emplois pour le 4^e trimestre consécutif (27 100 postes

intérimaires détruits en 2018). En particulier, les créations d'emplois dans le tertiaire marchand hors intérim (44 900 ce trimestre) reviennent à un niveau proche de celui enregistré tout au long de l'année 2017, après un relatif « trou d'air » les deux trimestres précédents. L'année 2018 se solde au final par la création nette de 149 600 emplois salariés (soit +0,6 % par rapport à fin 2017), après une année historique avec 327 300 créations nettes d'emplois.

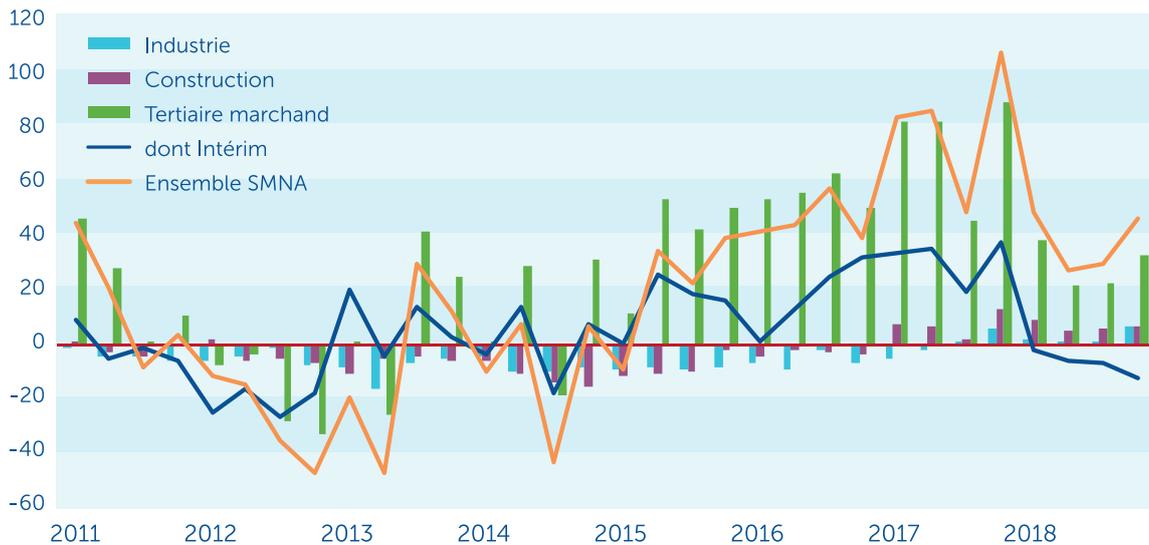
¹ Consensus Forecast de février 2019.

² Brautzsch H-U., Holtemoller O., "Potential International Employment effects of a HARD Brexit", IWH, Discussion papers n°4, february 2019.

³ L'indicateur de retournement conjoncturel, calculé chaque mois par l'Insee, permet de détecter le plus tôt possible le moment où la conjoncture se retourne.

⁴ Indice de retournement de janvier pour le commerce de gros.

Graphique 2 : Évolution de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles (SMNA) – glissements trimestriels en milliers



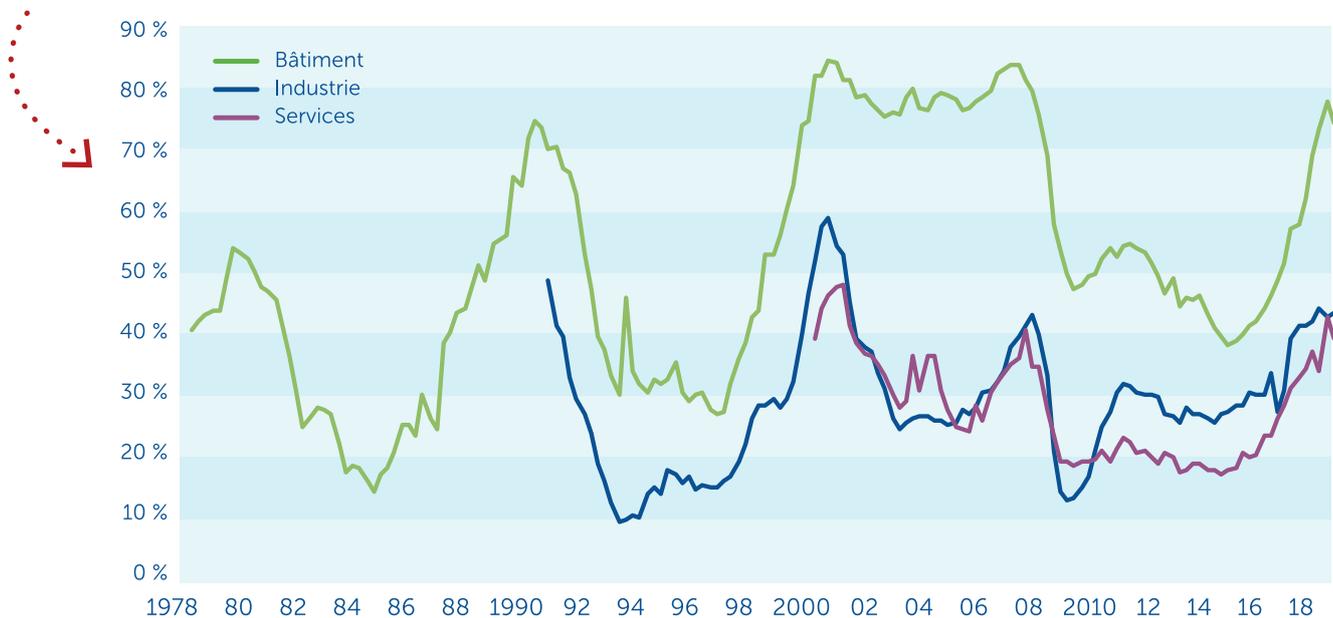
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, Dares, Acoiss – Données corrigées des variations saisonnières en fin de trimestre.

Malgré ce moindre dynamisme de l'activité et de l'emploi, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises restent à des niveaux élevés, comparables à ceux atteints durant le pic de 2007. Si tout au long de l'année 2017 l'intensité des difficultés de recrutement, conjuguée à une croissance robuste, pouvait laisser penser à

un phénomène de *speed limit*⁵, cette analyse doit être nuancée sur la période récente. Cette situation pourrait dès lors être le reflet de tensions plus durables dans certains secteurs d'activité caractérisés par des besoins de recrutement élevés lié à un fort taux de rotation de la main-d'œuvre⁶.

Graphique 3 : Difficultés de recrutement par secteur d'activité – soldes d'opinion en %



Champ : France.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

⁵ Le phénomène de « speed limit » correspond à une situation de forte progression de la demande à laquelle les entreprises ne sont pas en mesure de répondre instantanément en raison d'un délai plus long pour adapter leurs capacités de production. Les difficultés de recrutement déclarées peuvent alors refléter ce délai d'adaptation.

⁶ Voir les RDV de Grenelle du 3^e trimestre 2018.

Le taux de chômage recule significativement au 4^e trimestre, en particulier chez les jeunes

Au 4^e trimestre 2018, le taux de chômage au sens du BIT enregistre une baisse sensible de 0,3 point et s'établit à 8,8 % de la population active en France. A l'instar de la fin d'année 2017, ce recul marqué du taux de chômage peut surprendre par son ampleur au regard de l'évolution de ses fondamentaux, en particulier de celle des créations

d'emplois qui sont restées plus modestes. Toutefois, sur un an, le recul du taux de chômage de 0,2 point (soit 38 000 chômeurs en moins) est cohérent avec l'évolution de l'emploi et les comportements d'activité⁷.

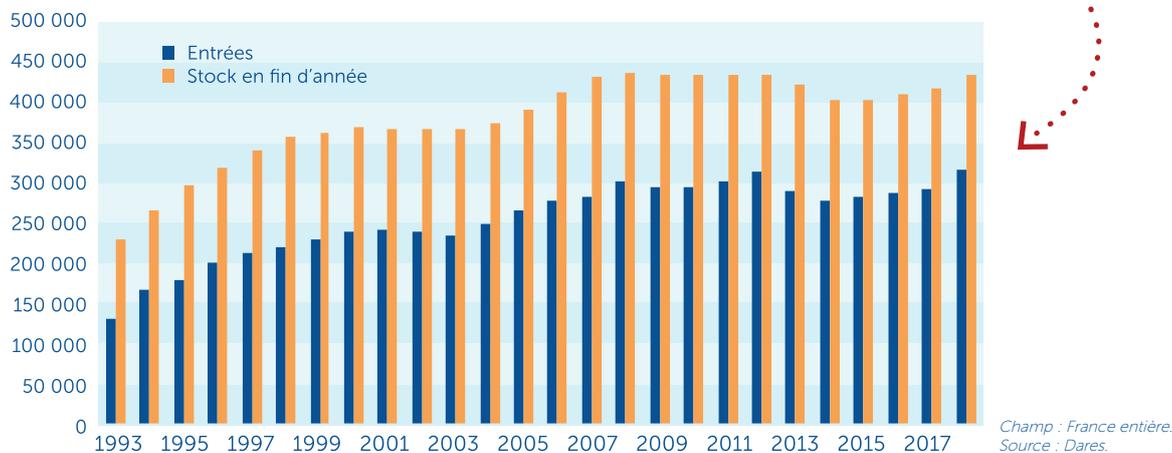
Graphique 4 : Taux de chômage au sens du BIT – en % de la population active



La baisse du taux de chômage au 4^e trimestre 2018 est principalement portée par les jeunes de 15 à 24 ans (-1,7 point sur le trimestre pour atteindre 19,5 % en France). Elle concerne particulièrement les jeunes hommes de 15 à 24 ans : -3,5 points sur le trimestre, soit la chute la plus marquée depuis le début de la série en 2003. Sur un an, le recul du taux de chômage des jeunes ressort à -1,8 point (dont -2,7 point pour les jeunes hommes), les autres tranches d'âge présentant une évolution quasiment stable. Une tendance se dégage ainsi en faveur d'une embellie du marché du travail pour les jeunes : le repli du taux de chômage, dans un contexte de hausse de leur taux d'activité

sur un an (+0,8 point), traduit une nette amélioration de leur taux d'emploi (+1,3 point). Au-delà du fait que le taux d'emploi des jeunes réagit toujours plus fortement que les autres classes d'âge à la conjoncture⁸, le développement de l'apprentissage pourrait avoir contribué à cette embellie. Depuis le début de 2018, 317 600 nouveaux contrats ont été signés (+7,7 % par rapport à 2017⁹), soit le plus haut niveau jamais enregistré depuis le début de la série en 1993¹⁰. Avec 437 100 contrats en cours dénombrés fin 2018, le nombre d'apprentis approche de son point haut atteint en 2008 (438 400 contrats).

Graphique 5 : Contrats d'apprentissage : nombre d'entrées au cours de l'année et stocks en fin d'année



⁷ En 2018, l'emploi total a augmenté de plus de 150 000 postes et la population active tendancielle de l'ordre de 100 000.

⁸ Fondeur Y. et Minni C., 2004, « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », Insee, Economies et Statistiques, n°378-379.

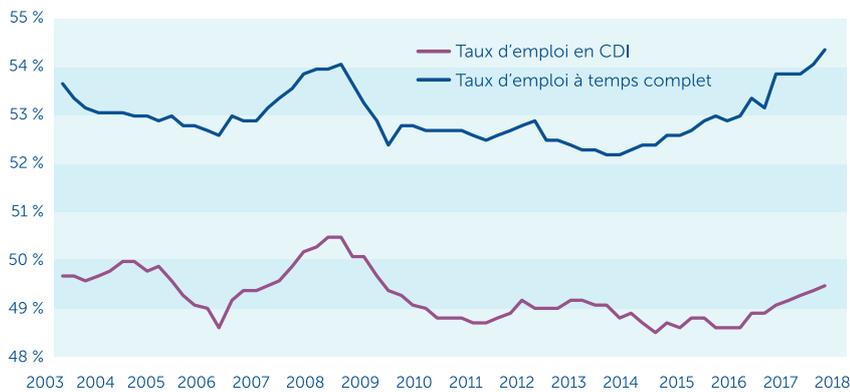
⁹ Entre juin et décembre 2018 (les « campagnes » de nouveaux contrats d'apprentissage débutant ordinairement en juin), on dénombrait 271 300 nouveaux contrats signés, soit 4,2 % de plus que sur la même période de 2017.

¹⁰ En 2017, le nombre élevé de nouveaux contrats d'apprentissage résultait aussi en partie de l'expérimentation introduite en 2017 ouvrant l'apprentissage aux 26-30 ans (« L'apprentissage en 2017 », Dares résultats n°046, octobre 2018).

Parallèlement, le 4^e trimestre 2018 marque le prolongement d'une tendance à l'amélioration de la qualité de l'emploi pour l'ensemble de la population des 15 à 64 ans. D'une part, le taux d'emploi à temps complet a continué à progresser en 2018 (+0,5 point depuis fin 2017), atteignant ainsi un point haut historique au 4^e trimestre à 54,4 % de la population. D'autre part, la hausse du taux d'emploi global

en 2018 – qui atteint en fin d'année le niveau historique de 66,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine – correspond à une hausse du taux d'emploi en CDI, qui progresse de 0,4 point sur un an, alors que le taux d'emploi en CDD ou intérim enregistre un recul de 0,4 point sur un an.

Graphique 6 : Évolutions du taux d'emploi par type de contrat et par temps de travail – en % de la population



Champ : France métropolitaine population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquête Emploi – Données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle.

4 À court terme, le moindre dynamisme de la population active contribue à la diminution du taux de chômage

Au 4^e trimestre, la baisse prononcée du taux de chômage est portée par une progression du taux d'emploi (+0,2 point sur le trimestre) alors que, dans le même temps, la population active a cessé de progresser. Le taux d'activité des 15 à 64 ans est en effet resté stable à 72,3 %, favorisant un repli de 0,3 point du taux de chômage en dépit du ralentissement de l'activité économique, et donc de l'emploi.

Selon la dernière projection réalisée par l'Insee¹¹, le ralentissement de la population active tendancielle devrait se poursuivre, voire s'amplifier dans les prochaines années. Entre 2005 et 2015, le nombre d'actifs s'est accru de 152 000 personnes en moyenne par an, alors que la hausse

annuelle serait en moyenne de 62 000 personnes durant la décennie suivante. Cette décélération de la population active est liée au vieillissement de la population et à la forte hausse du nombre de personnes de 70 ans et plus, alors que l'évolution du solde migratoire resterait stable¹². Dans ces conditions, malgré les aléas pesant sur la croissance économique et sur l'emploi, le taux de chômage pourrait continuer – du moins à relativement court terme – son reflux tendanciel enclenché depuis mi-2015. A plus long terme en revanche, le taux de chômage est lié à des aspects structurels du fonctionnement du marché du travail, davantage qu'aux évolutions démographiques.

Graphique 7 : Évolutions du taux d'activité et taux d'emploi – en % de la population



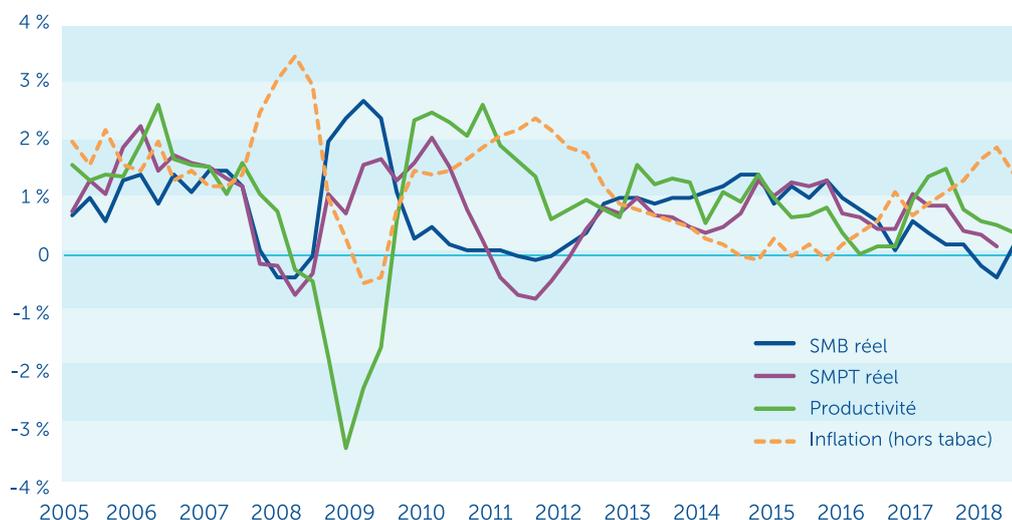
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquête Emploi – Données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle.

11 Koubi M. et Marrakchi A., « Projections à l'horizon 2070 : Une hausse moins soutenue du nombre d'actifs », Insee Première n° 1646, Mai 2017.

12 Ces projections reflètent une évolution théorique à comportements d'activité constants, en particulier en l'absence de nouvelles réformes des retraites.

5 Les salaires réels repartent à la hausse en raison de la baisse de l'inflation

Graphique 8 : Évolutions du salaire mensuel de base (SMB), du salaire moyen par tête (SMPT), de la productivité par tête et des prix à la consommation – glissements annuels en %



Source : Dares, d'après Insee, Comptes trimestriels et indice des prix à la consommation.

Au 4^e trimestre, le salaire mensuel de base (SMB) accélère légèrement à +1,6 % par rapport au même trimestre de l'année précédente, après +1,5 % au 3^e trimestre. Compte tenu de la baisse de l'inflation à +1,4 %, contre +1,9 % le trimestre précédent, le SMB réel repart à la hausse à +0,2 %, faisant suite à deux trimestres de recul consécutifs.

La part des salaires dans la valeur ajoutée (65,9 % au 3^e trimestre¹³) a retrouvé son niveau moyen d'après-crise, après s'être dégradée durant l'année 2017. Après de larges fluctuations entre la fin des années 1980 et 2008, la part du travail s'était stabilisée aux alentours de 64,0 % de la valeur ajoutée durant le début des années 2000. Elle a ensuite augmenté de plus de 3 points jusqu'en 2014, pour

baisser ensuite d'environ un point. La part des salaires s'est depuis stabilisée pour ressortir supérieure à son niveau d'avant-crise. Cette situation est toutefois spécifique à la France et quelques pays développés¹⁴. En effet, dans la plupart des économies développées, en particulier aux Etats-Unis et au Japon, la part du travail dans la valeur ajoutée s'est sensiblement détériorée depuis le milieu des années 1990, du fait d'une substitution du capital au travail, de la globalisation des chaînes de valeur et de la baisse du pouvoir de négociation des salariés¹⁵. En France, la hausse de l'intensité en capital aurait été compensée par la progression des salaires réels, plus prononcée que les gains de productivité¹⁶.

Graphique 9 : Part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières - en %



Source : Dares, d'après Insee, Comptes trimestriels – Données corrigées des variations saisonnières.

¹³ Sur le champ des sociétés non financières, dont la valeur ajoutée représente environ la moitié du PIB total. Ce champ est celui sur lequel la précision statistique est la plus forte et la comparaison internationale la plus adaptée.

¹⁴ Notamment le Royaume-Uni et l'Italie où la part du travail a nettement augmenté depuis le milieu des années 1990 (OECD Employment Outlook, 2018).

¹⁵ Cette G. et Ouvrard J-F., « Part du travail dans la valeur ajoutée : un diagnostic difficile », Banque de France, Bloc-notes Eco, Mai 2018 ; OCDE (2018), OECD Employment Outlook 2018, Éditions OCDE.

¹⁶ De Waziers D., Kerdrain C., Osman Y., « L'évolution de la part du travail dans la valeur ajoutée dans les pays avancés », Trésor-éco, n°234, Janvier 2019.

Les salariés rémunérés au salaire minimum : Une minorité le reste durablement¹

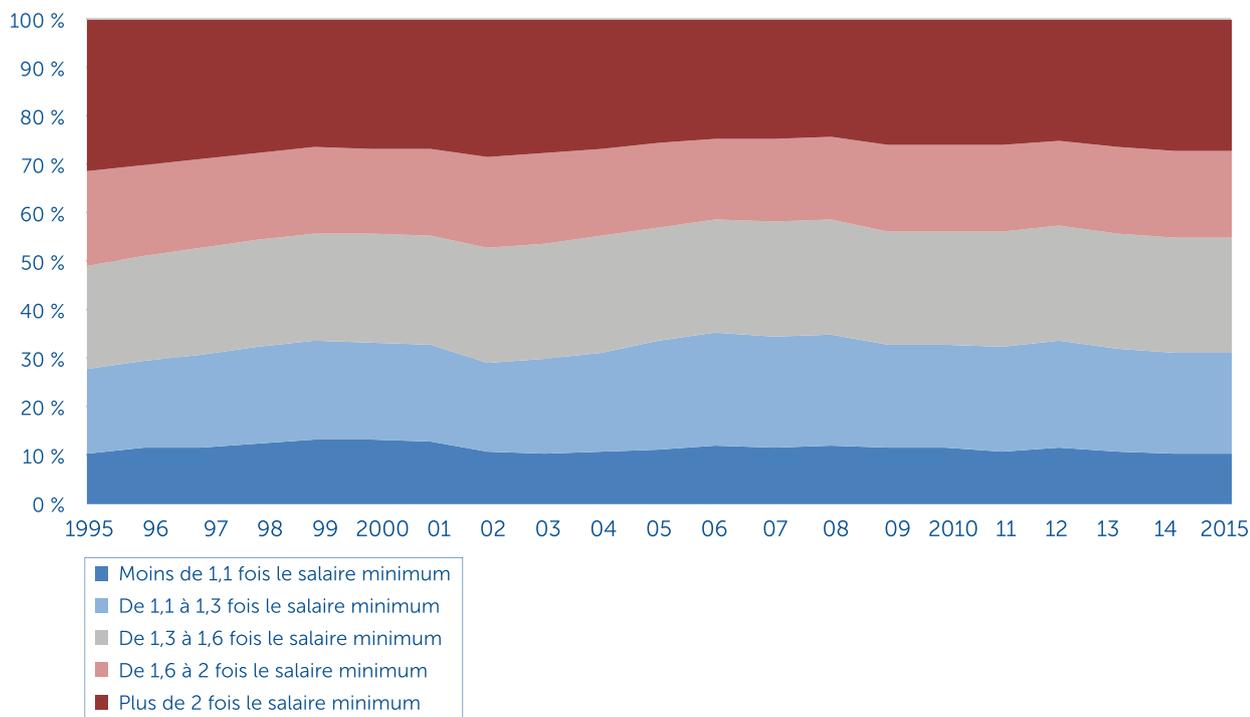
Entre 1995 et 2015, environ 11 % des salariés étaient chaque année rémunérés au voisinage du salaire minimum. Les salariés les plus jeunes, ainsi que les femmes, sont plus souvent concernés. La majorité des salariés qui ont connu un épisode au Smic sur la période n'y sont cependant restés que de façon transitoire : les deux-tiers des périodes passées au salaire minimum n'ont duré qu'une seule année au plus. Les épisodes de Smic les plus longs se concentrent ainsi sur une part minoritaire de salariés, qui restent durablement rémunérés à ce niveau : en moyenne chaque année, seuls 2 % des salariés sont rémunérés au salaire minimum depuis au moins deux ans. Cette situation est un peu plus prégnante chez les seniors : une fois au Smic, le risque de se maintenir durablement autour de ce niveau de rémunération se fait davantage sentir après 50 ans.

Un salarié sur dix est rémunéré au voisinage du salaire minimum

Entre 1995 et 2015, la proportion de salariés à bas salaires (c'est-à-dire avec un salaire horaire inférieur à 1,1 fois le salaire minimum en vigueur) est restée relativement stable, oscillant autour de 11 % de l'ensemble des salariés sur la période (**graphique 1**). La proportion maximale a été atteinte en 1999 (13 %), suivie d'une baisse au début des années 2000. Cette évolution est à mettre au compte de la mise en œuvre progressive des 35 heures entre 1998 et 2005, qui a été accompagnée par une croissance rapide de la rémunération des travailleurs concernés par le salaire minimum afin d'assurer le maintien de leur salaire mensuel lors du passage à 35 heures.

Comme pour les bas salaires, la structure globale des rémunérations a été relativement stable sur la période 1995-2015. La moitié des salariés est ainsi rémunérée à un salaire inférieur à 1,6 fois le salaire minimum, alors qu'un quart d'entre eux a un salaire supérieur à 2 fois le salaire minimum.

Graphique 1 : Structure des rémunérations entre 1995 et 2015



Source : Insee, panel tous salariés 1995-2015
Champ : France, personnes âgées de 18 à 65 ans

¹ Cette analyse reprend les principaux résultats d'une étude sur les trajectoires salariales au voisinage du SMIC entre 1995 et 2015, publiée dans le Rapport du groupe d'experts SMIC le 29 novembre 2018.

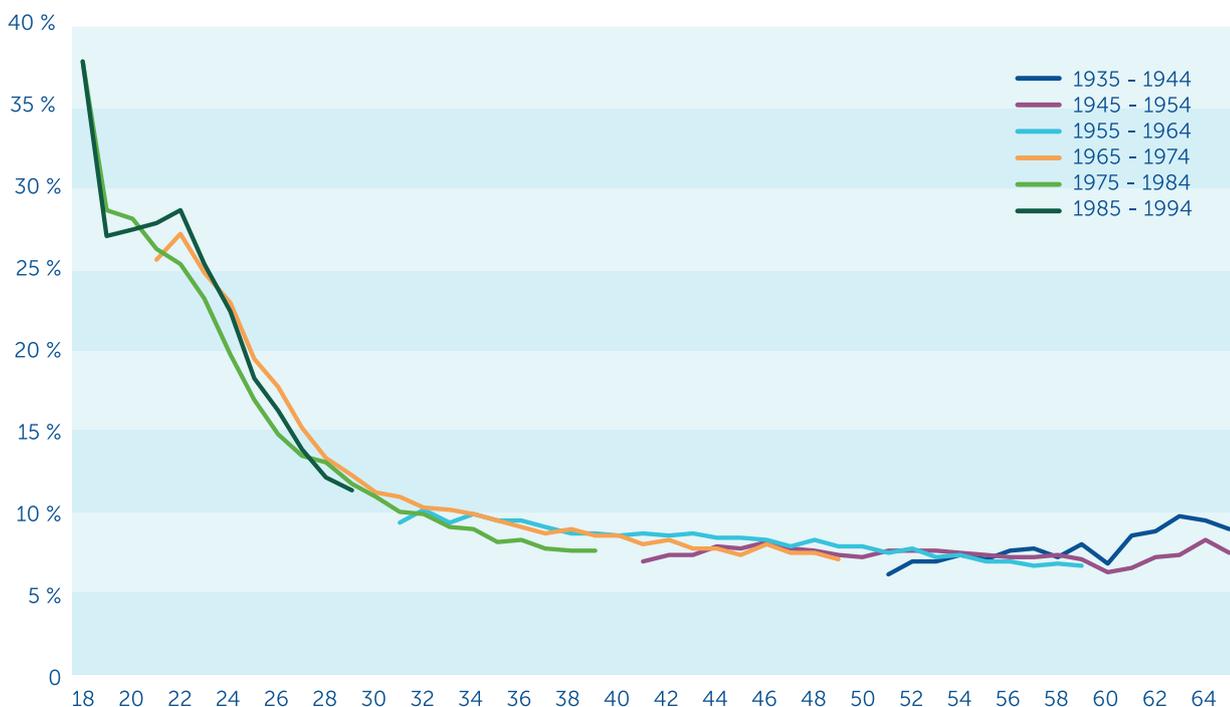
Les faibles rémunérations sont plus fréquentes pour les salariés les plus jeunes

Les salariés les plus jeunes sont plus souvent rémunérés au voisinage du salaire minimum (**graphique 2**) : autour de 20 ans, un salarié sur quatre a ainsi un salaire proche du salaire minimum, contre un sur six à 25 ans et un sur dix à trente ans.

Après 30 ans, la proportion de salariés rémunérés au voisinage du salaire minimum ne décroît plus que très légèrement, pour atteindre environ 7 à 8 % juste avant 60 ans. Cette plus forte proportion de faibles rémunérations chez les salariés les plus jeunes peut s'expliquer par la progression salariale au fil de la carrière, mais aussi par un effet de composition : les salariés les plus jeunes sont sortis du système scolaire plus tôt, avec la plupart du temps un niveau de qualification moindre et des salaires en moyenne moins élevés.

Les femmes ont plus souvent des salaires proches du SMIC que les hommes : en moyenne, entre 1995 et 2015, 15 % d'entre elles étaient rémunérées au voisinage du salaire minimum, contre 9 % des hommes. Les salaires au voisinage du salaire minimum sont également plus fréquents dans les entreprises les plus petites, ainsi que dans les secteurs du commerce et des transports.

Graphique 2 : proportion de salariés rémunérés au voisinage du salaire minimum en fonction de l'âge et de l'année de naissance



Source : Insee, panel tous salariés 1995-2015
Champ : France, personnes âgées de 18 à 65 ans

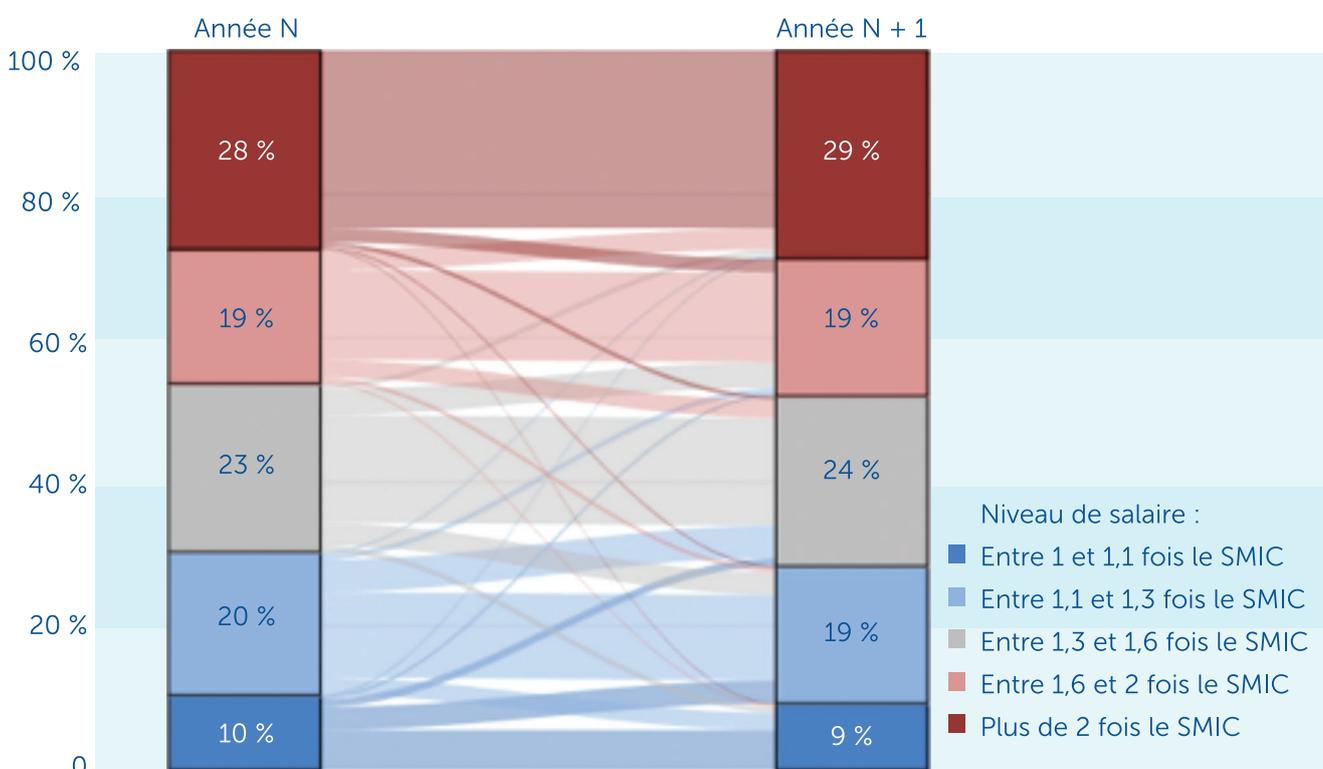
Près de la moitié des salariés au salaire minimum n’y sont plus l’année suivante

L’analyse des variations salariales d’une année sur l’autre permet de dégager deux tendances majeures (**graphique 3**) :

- Une forte stabilité des trajectoires pour la majorité des salariés : plus des deux tiers d’entre eux restent dans la même tranche de rémunération d’une année sur l’autre ;
- Pour les autres, une relative progression salariale : parmi les salariés qui changent de tranche de rémunération, la grande majorité (environ 60 %) passent en effet dans la tranche supérieure.

La tendance de progression salariale est particulièrement marquée pour les salariés initialement rémunérés autour du salaire minimum : l’année suivante, près de la moitié d’entre eux ont un salaire supérieur à 1,1 fois le salaire minimum. 15 % ont même un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire minimum.

Graphique 3 : transitions salariales d’une année sur l’autre



Source : Insee, panel tous salariés 1995-2015

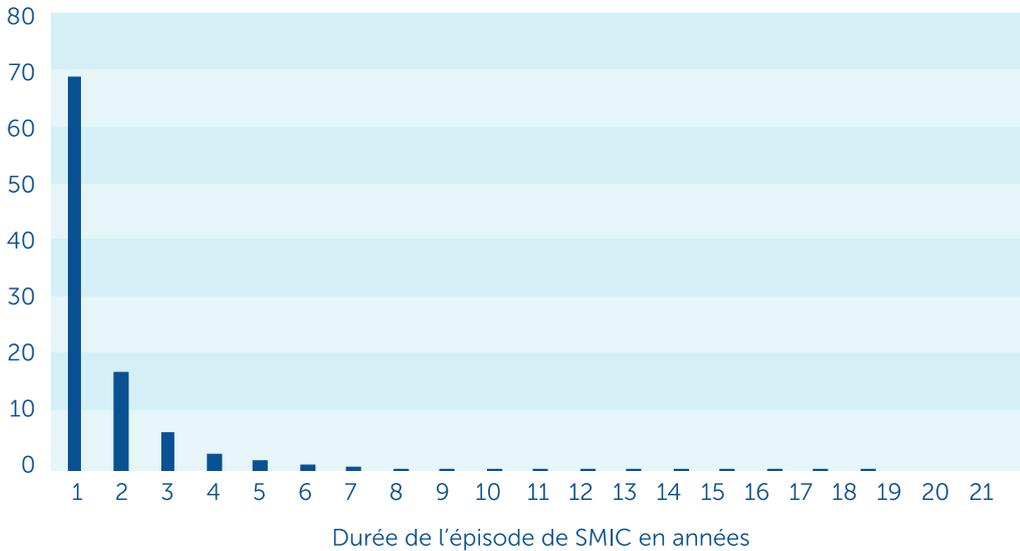
Champ : France, personnes âgées de 18 à 65 ans, présentes dans le panel deux années consécutives

Les deux-tiers des périodes passées au salaire minimum ne durent qu’un an ou moins

La longueur des périodes passées à un niveau de rémunération proche du salaire minimum est courte pour leur très grande majorité. Si l’on se concentre sur les épisodes passés au voisinage du salaire minimum – c’est-à-dire les intervalles de temps caractérisés, pour les individus

observés sur la période 1995-2015, par une ou plusieurs années consécutives aux alentours du SMIC –, les deux-tiers d’entre eux n’ont duré qu’une seule année au plus (**graphique 4**). Moins de 10 % des périodes rémunérées au salaire minimum durent plus de trois ans.

Graphique 4 : répartition des épisodes de rémunération au voisinage du salaire minimum en fonction de leur durée (en années)

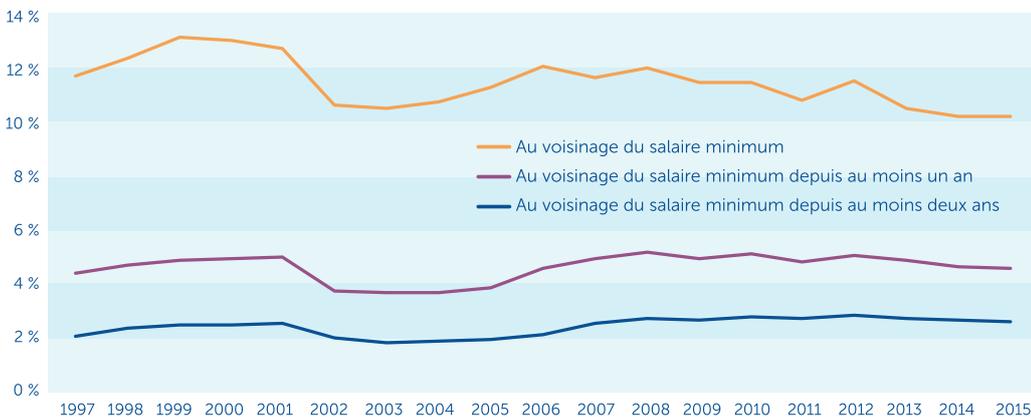


Source : Insee, panel tous salariés 1995-2015
 Champ : France, personnes âgées de 18 à 65 ans

Les épisodes salariaux caractérisés par une proximité avec le SMIC sur une longue période sont ainsi minoritaires, mais ils se concentrent sur une partie des salariés qui restent durablement rémunérés à ce niveau, traduisant l'existence d'un phénomène de stagnation autour du salaire minimum. On constate en effet que la probabilité de rester une année supplémentaire au voisinage du salaire minimum augmente avec le temps déjà passé à ce niveau de rémunération. Une personne ayant passé cinq ans avec une rémunération proche du salaire minimum a ainsi une chance sur trois seulement d'atteindre un niveau de rémunération supérieur l'année suivante, contre une chance sur deux pour une personne rémunérée au salaire minimum depuis seulement trois ans.

En moyenne, chaque année entre 1995 et 2015, autour de 4 % des salariés sont rémunérés au salaire minimum depuis au moins un an et 2 % depuis au moins deux ans (**graphique 5**). Cela représente respectivement 45 et 20 % des salariés rémunérés au voisinage du salaire minimum, avec des proportions stables sur la période 1995-2015. Les femmes et les salariés plus âgés sont plus souvent concernés par ces épisodes longs que les autres, ce qui semble indiquer une sensibilité plus importante au phénomène de stagnation autour du salaire minimum pour ces deux catégories. C'est particulièrement le cas pour les seniors : une année passée au SMIC après 50 ans conduit à un risque plus fort d'« enfermement » du reste de la trajectoire salariale à ce niveau, que lorsqu'elle a lieu plus jeune.

Graphique 5 : personnes rémunérées au voisinage du salaire minimum en fonction de la durée déjà passée au voisinage du salaire minimum (en %)



Source : Insee, panel tous salariés 1995-2015
 Champ : France, personnes âgées de 18 à 65 ans

Parole d'expert :

entretien avec **Andrea Garnero,**

économiste du marché du travail à l'OCDE



Le SMIC est fréquemment l'objet de vifs débats en France. Toutefois, on se contente trop souvent d'une analyse statique de son niveau une année donnée sans regarder le rôle que le

salaire minimum joue sur l'ensemble de la vie professionnelle. L'analyse de ce dossier est donc une contribution très précieuse qui devrait être au centre de la discussion 50 ans après l'introduction du SMIC.

Si depuis 20 ans la proportion de salariés au salaire minimum en France est restée relativement stable (autour de 11 % parmi l'ensemble des salariés), ce chiffre cache une mobilité importante : près de la moitié des salariés au salaire minimum n'y sont plus l'année suivante et moins de 10 % des périodes rémunérées au salaire minimum durent plus de trois ans. Cette analyse est cohérente avec ce que l'on observe dans d'autres pays de l'OCDE : des études pour le Royaume-Uni, par exemple, montrent des résultats qui vont dans le même sens. En outre, si on regarde les pays de l'OCDE, la présence d'un salaire minimum joue un rôle significatif pour ce qui est de réduire les inégalités de salaire annuel une année donnée, mais il a un impact

négligeable sur les inégalités globales au cours de la vie professionnelle. De fait, si l'on cumule l'ensemble des revenus d'une vie, c'est surtout la mobilité salariale (en haut et en bas) qui joue un rôle égalisateur entre les individus.

En revanche, ce dossier fait aussi ressortir une moins bonne nouvelle : les perspectives de mobilité salariale s'amenuisent rapidement après la première année. Cet effet de trappe est particulièrement fort pour les femmes, les seniors et les salariés d'entreprises de petite taille, qui sont souvent - en France comme ailleurs - parmi les groupes les plus vulnérables. Le défi est à présent de comprendre les déterminants de ces trappes et d'engager des politiques appropriées. Pour promouvoir la mobilité des bas salaires, il paraît essentiel de regarder au-delà du SMIC et de renforcer le rôle de la négociation collective dans la définition des normes salariales, particulièrement dans le contexte actuel de restructuration et de réduction du nombre des branches. Mais il faudra aussi mobiliser d'autres outils à partir d'une amélioration de l'efficacité et de la couverture de la formation professionnelle, d'un accès facilité aux informations sur les emplois vacants et d'une facilitation de la mobilité géographique. »

